

Il restait les grandes portes de l'église. Comme elles sont prêtes à tomber, on les enlève, on en détache les ornements de fer qui forment sur les emparres et les fermetures des croix et des fleurs de lys, et on les vend pour le prix de 361 livres 9 sols.

Le clocher de la grande église, construit à la fin du xv^e siècle par François d'Albon, abbé de Savigny, était encore debout. La municipalité en dresse pour ainsi dire l'acte de décès de 1 prairial, an II : « Nous, officiers municipaux de la paroisse de Savigny, nous étant rendus avec « le citoyen Dumanoir, président du district de la Cam- « pagne de Lyon, dans la ci-devant église de la ci-devant « abbaye, à l'effet de concerter les moyens les plus avantageux de démolir une flèche très élevée qui représente « un monument *onteux* [de la féodalité, nous avons fait « rassembler le plus de citoyens que nous avons pu en état « de coopérer à cette juste démolition. Après avoir débattu « longtemps les moyens les plus utiles de la République, « nous avons reconnu que celui qui méritait la préférence, « était d'en livrer l'entreprise à quelques citoyens de cette « commune, qui nous ont paru les plus raisonnables. En « conséquence, nous avons adjugé ledit ouvrage aux « citoyens Jean-Marie J**, Joseph P**, Claude C**, et « Jean-Marie B**, avec la clause unique et expresse que « tout ce qui serait bois provenant de cette démolition leur « appartiendra, et que tout le surplus sera réservé pour la « République, sous la surveillance la plus exacte de la « municipalité, promettant lesdits citoyens entrepreneurs « de commencer tout de suite cet ouvrage, et ladite municipalité s'engageant à les favoriser de tout son pouvoir, « à établir un commissaire surveillant et des sentinelles « pour arrêter l'approche des enfants et prévenir tout